



O B J E T : compte-rendu **mercredi 28 décembre 2022 à 20 heures** à la mairie.

➤ RECONDUCTION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT LES IRIS

Le règlement du Lotissement des Iris a été créé le 2 avril 2013. Or, ce règlement a été revu et modifié le 5 décembre 2018 car l'article 7 n'était pas adapté localement et était trop restrictif.

Ce règlement n'étant valable que 10 ans, le conseil valide sa reconduction pour une même période.

➤ APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Il n'y avait pas de règlement intérieur pour le personnel communal. Depuis quelque temps en concertation avec les agents communaux, un règlement a été établi. Il comporte plusieurs rubriques liées au statut, au recrutement, au temps de travail, à la rémunération, aux congés et aux mesures sociales.

Le conseil a validé ce document. Un exemplaire sera remis à chaque agent.

➤ MODIFICATION MONTANT HONORAIRES ARCHITECTE

Le 30 mars 2022, le conseil avait validé le choix du cabinet JUGUET de LAMBALLE pour la construction du futur commerce de commune. Le montant des honoraires est de 10,16 % du montant estimé des travaux.

Or la prévision des travaux et des prix a été revue lors du lancement de l'appel d'offres fin novembre 2022, en raison de l'augmentation de l'inflation et des matériaux. Le résultat de l'appel d'offres sera connu au cours de la première semaine de janvier 2023.

➤ DEPLACEMENT POTEAU INCENDIE

L'implantation du futur commerce rue de Cornuette implique un aménagement obligatoire. Or un poteau incendie figure sur ce terrain et va gêner les travaux.

Il est donc nécessaire de le déplacer. L'entreprise S.A.U.R. délégataire a étudié cette possibilité et propose de l'implanter à une centaine de mètres, rue du 19 mars 962 en face du Monument aux Morts.

De plus ce poteau incendie serait mieux placé puisqu'il se situera au-dessus d'une conduite d'eau d'un diamètre suffisant en cas d'utilisation par les Pompiers. Le montant du devis s'élève à **3 139,43 € H.T.** et à **3 767,32 € TTC**

➤ CHANGEMENT ORDINATEUR A LA MAIRIE

L'un des ordinateurs de la mairie fonctionne sous WINDOWS 7 et que ce logiciel n'est plus mis à jour depuis quelque temps. Cela pourrait entraîner des dysfonctionnements sur les logiciels métiers (état-civil, comptabilité, élections, etc...). L'entreprise DYNAMIPS chargée de la maintenance des ordinateurs a été contactée et a fourni un devis pour le remplacement y compris les licences et le transfert des données.

Le devis s'élève à 1 462,00 € HT et à 1 754,00 € TTC.

➤ ETALEMENT DES SOMMES IRRECOUVRABLES

La mairie vient de recevoir un courrier des Services Fiscaux de LAMBALLE faisant état d'une dette totale non recouvrable de **9 476,16 €**.

Il s'agit de personnes redevables de sommes variables envers la commune depuis plusieurs années. Malgré les diverses relances, ces sommes n'ont pas été recouvrées et deviennent irrécouvrables.

En raison d'une grosse dépense en 2023, le conseil valide l'étalement sur 3 ans soit

- 1000,00 € en 2023
- 4238,08 € en 2024

- 4238,08 € en 2025.

➤ INSTALLATION CLASSE A EREAC

Une enquête publique s'est déroulée entre le 15 novembre et le 20 décembre 2022 pour une installation classée. Il s'agit de l'extension d'un élevage avicole pour un nouvel effectif de 75000 emplacements poulettes futures pondeuses en volière et la mise à jour de la gestion des déjections. Cet élevage est situé au Boschet Monnier à EREAC. Le conseil émet un avis favorable.